

**CHOISIR LA MICRO CRECHE :**

Choix 1

Choix 2

RITOURNELLE COMPTINE (Saint-Paul, centre-ville)

☐☐

ROCHE COULEUR (La Saline Les Bains)

☐☐**INFORMATIONS :**

Nom et Prénom de l'Enfant :

Date de naissance :

☐ Fille ☐ Garçon

Adresse\* :

N° allocataire (**obligatoire**) :

Nombre d'enfants à charge :

Représentant légal 1 :

Profession :

Représentant légal 2 :

Profession :

Congé parental : oui ☐ non ☐Préciser si la personne est en situation de parent isolé : oui ☐ non ☐

Numéros de téléphones\* : 1

2 :

**Adresse Mail 1\*:****Adresse Mail 2\*:**

(\*Adresses utilisées pour l'envoi de tous les documents)

**INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRECHE :**

La Micro-Crèche est ouverte toute l'année sauf deux ponts par an.

**(Les dates sont communiquées à l'avance par l'équipe et par affichage).**

Les aides financières possibles :

1 - La CAF participe aux frais d'accueil au titre du CMG (complément libre choix de mode de garde). L'aide vous est versée mensuellement : au début du mois qui suit le mois concerné. (ex : 10 juin pour le mois de mai).

2 - Une aide complémentaire est possible par le conseil général, selon votre quotient familial.

Si votre quotient familial est inférieur à 800 pour une famille de 1 enfant et à 750 pour une famille de plus de 1 enfant, vous bénéficiez de 70€ mensuels de Chèques Marmailles du Conseil Départemental. Sur présentation de la valeur de 70€ mensuel de Chèque Marmailles. Ce montant sera déduit de votre montant à régler.

3 - Le crédit impôt famille annuel (voir [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr))

Ces aides sont cumulables.

*Le tarif mensuel est dû en totalité, que vous soyez aidé ou non. Les frais d'accueil mensuels sont prélevés comme suit : Le 1 du mois : la part famille ; à partir du 11 du mois suivant : la part CAF.*



*Exemple : accueil 4 jours /semaine, horaires classiques, avec 2 semaines de vacances inscrites au contrat : 1 350€ mensuel ; (741€ aide de la CAF ; 609€ de reste à charge dite « part famille ») pas de droit au chèques marmailles car quotient supérieur à 750€.*

## Mois de MARS

*Le 1 mars : prélèvement de 609€ / le 11 Avril prélèvement de 741€*

## Mois d'AVRIL

*LE 1 AVRIL : prélèvement de 609€ / le 11 Mai prélèvement de 741€*

Sans frais supplémentaires, la structure fournit pour la famille : coton, liniment, draps, serviettes, gants, collation, déjeuner et goûter.

Elle propose gratuitement :

- Les couches
- Le lait maternisé
- Les pots

Les marques actuellement proposées par la Micro-Crèche sont les suivantes, MARMAILLES PLUS pour les couches, BLEDILAIT pour le lait et BLEDINA pour les pots. Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées par la direction de la Micro-Crèche. Nous vous en informerons suffisamment à l'avance.

les Micro-Crèches ne proposent ni bœuf ni porc pour les repas des enfants.

En cas d'autres lait et /ou couches et/ou pots souhaités, ils seront fournis (neuf et fermés) par la famille **à sa charge**.

L'encadrement est assuré par des professionnelles de la petite enfance ; éducatrices de jeunes enfants, animatrices titulaires du CAP petite enfance ou BEP carrières sanitaire et sociale. L'équipe peut être renforcée par la présence ponctuelle de stagiaires encadrées soumises aux mêmes obligations réglementaires (vaccination, casier judiciaire vierge etc... que les salariés).

L'adaptation se fait sur 5 jours :

Lundi : 1h avec le(s) parent(s) - Mardi : 1h (dont 20mn sans le parent) - Mercredi : 2 H le matin (sans le parent)  
Jeudi : 1/2 journée matin 8H/12H15 - Vendredi : petite journée 8H /15h.

**Les heures d'arrivée et départs sont libres (sauf moment de repas et de sieste).**

**Il n'y a pas de déduction de tarif en cas d'absence.**

Le tarif comprend 3 semaines de vacances à prendre à votre convenance (**déjà décomptées du tarif proposé**). Il vous est demandé de prévenir la micro-crèche 1 mois avant la prise de vacances par mail.

☒ **CHOISIR LA DATE D'ENTREE SOUHAITEE :**

**COCHEZ LES JOURS SOUHAITES PAR SEMAINE ET CHOISISSEZ VOTRE CRENEAU HORAIRE POUR CHAQUE JOUR :**

**OUVERTURE 06H45 - FERMETURE 20H15**

|          |                                                             |
|----------|-------------------------------------------------------------|
| LUNDI    | <input type="checkbox"/> CLIQUER ET CHOISIR CRENEAU HORAIRE |
| MARDI    | <input type="checkbox"/> CLIQUER ET CHOISIR CRENEAU HORAIRE |
| MERCREDI | <input type="checkbox"/> CLIQUER ET CHOISIR CRENEAU HORAIRE |
| JEUDI    | <input type="checkbox"/> CLIQUER ET CHOISIR CRENEAU HORAIRE |
| VENDREDI | <input type="checkbox"/> CLIQUER ET CHOISIR CRENEAU HORAIRE |

☐ **L'accueil est le même chaque semaine**



**LISTE DE PIECES A ENVOYER PAR MAIL :**

**A**

**[aurelie.microcreche@gmail.com](mailto:aurelie.microcreche@gmail.com)**

**Toutes les pièces sont obligatoires afin de valider la pré-inscription et calculer le tarif.**

- copie des pages actives de votre livret de famille *et/ou* certificat de grossesse avec date prévisionnelle d'accouchement.
- copie du dernier avis imposition Père et Mère. **Toutes les pages**
- attestation CAF de moins de 3 mois, précisant le quotient familial et les enfants à charge (disponible sur [caf.fr](http://caf.fr))
- justificatif d'adresse (eau ou élect. ou tel)
- RIB

☐ **Je soussigné(e)** **accepte le prélèvement bancaire de mes frais de garde.**

Le tarif comprend 3 semaines de vacances à prendre à votre convenance et à nous prévenir par mail au plus tard un mois à l'avance.

Chaque mois votre part famille sera prélevée le 01. Votre part CAF sera prélevée le 11 du mois suivant. Les Chèques Marmailles doivent être remis à l'équipe dès réception du carnet.

Les attestations de fin de mois CMG sont remplies par nos soins et transmises à la CAF mensuellement.

**La caution est encaissée lors de l'inscription et correspond à un mois total d'accueil, payable par virement pour la partie correspondant à la part famille, et par chèque lors du premier mois d'accueil de l'enfant pour la partie correspondant à la part CAF.** Elle vous sera rendue, au départ de votre enfant, après règlement total des frais d'accueil.

---

**Si vous souhaitez prendre plus de 3 semaines de vacances par an, veuillez les inscrire dans le tableau suivant.**

**A compter de la 4eme semaine de vacances**, chaque semaine donnera lieu à une réduction du tarif forfaitaire mensuel.

**CHOISIR LES SEMAINES DE VACANCES PREVUES :**

**Attention : ces semaines ne pourront être modifiées car elles seront proposées aux familles en attente.**

|            |    |    |
|------------|----|----|
| SEMAINE 4  | DU | AU |
| SEMAINE 5  | DU | AU |
| SEMAINE 6  | DU | AU |
| SEMAINE 7  | DU | AU |
| SEMAINE 8  | DU | AU |
| SEMAINE 9  | DU | AU |
| SEMAINE 10 | DU | AU |

**Ce formulaire doit être rempli entièrement afin de pouvoir continuer l'inscription.**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la structure dans le but de recueillir des informations familiales et financières. Elles sont conservées pendant toute la procédure de pré-inscription (et d'inscription si elle a lieu) de votre enfant et sont destinées au recueil des éléments nécessaires en vue de l'établissement de la proposition tarifaire pour l'accueil de votre enfant dans l'un de nos établissements. Conformément à la loi dite « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mme Valérie CILLON, [valeriecillon2@gmail.com](mailto:valeriecillon2@gmail.com).

☒ **En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de l'analyse de l'éligibilité au CMG et à l'établissement du tarif mensuel de garde de mon enfant à la Micro-Crèche et transmises à la CAF pour statistiques.**